



## Payement par cheque en opposition

Par **drevet m**, le **05/02/2010** à **19:03**

Bonjour,

Sur le forum Cabasse un breton est intéressé par une de mes enceintes que j'ai à vendre après quelques photos échangées il est d'accord malgré quelques petites imperfections que je lui signale

il m'envoie un chèque de 250 euros en paiement daté du 30/12 à mon ordre et signé je lui envoie cette enceinte

quelque temps après il me signale qu'un des haut-parleurs ne marche plus comme je lui avais promis je lui propose le remplacement du hps défectueux et la revêtement total il ne veut plus du matériel et insiste pour que je lui reprenne je refuse et fais des contre-propositions voyant que les choses tournaient mal je porte son chèque pour recouvrement et quelque temps après je découvre que ce monsieur avait fait opposition au chèque pour vol en date du 11/1/2010 et que ne serais pas payé entre temps il m'a renvoyé l'enceinte par UPS sans garantie à son ouverture j'ai constaté un coup énorme sur un coin de l'ébenisterie et deux haut-parleurs complètement cassés en quelque sorte je me retrouve avec une enceinte qui ne vaut pratiquement plus rien et rien en compensation que faire ?

Par **Patricia**, le **06/02/2010** à **00:37**

Bonsoir,

Pour ce qui est de votre chèque.

Les principales raisons légales qui autorisent une opposition, sont :

- perte
- vol
- utilisation frauduleuse

Pour confirmer à la banque cette opposition, il est impératif de lui fournir la déclaration de perte ou de vol de la gendarmerie ou du commissariat.

Vous êtes sûr que sa banque a bien rejeté son chèque pour vol ? Alors que ce n'est pas le cas.

Si oui, allez à votre gendarmerie ou commissariat lui expliquer et porter plainte contre lui.

Vous dire si elle sera ou pas classée sans suite ??? (je ne sais pas...)

mais c'est de l'escroquerie.

Par **drevet m**, le **06/02/2010 à 10:51**

BONJOUR

je ne comprend pas comment on peu douter de l'escroquerie ce monsieur m'envoie son cheque le 31 decembre dument rempli a mon ordre et le 11 decembre le declare volé la police me prend pas ma plainte et me conseil de me tourner vers une procedure civile apres du tribunal de police

c est quoi la diferance?

Merci pour la reponce